



REPUBLIQUE DU BENIN

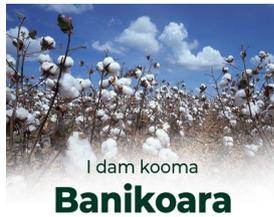
MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE LA GOUVERNANCE
LOCALE

DEPARTEMENT DE L'ALIBORI

COMMUNE DE BANIKOARA
MAIRIE DE BANIKOARA



SYNTHESE DU PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL QUATRIEME GENERATION



#DestinationBenin
@Coo-Benin



Vision

« A l'horizon 2028, Banikoara est une commune bien aménagée, une destination touristique à forte production agricole et artisanale, à économie prospère et compétitive, où les populations ont accès aux services sociaux de base de qualité dans un environnement équitable, sain, sécurisé et bien géré ».

TABLE DES MATIERES

MOT DU MAIRE	
PRESENTATION DE LA COMMUNE	
APPROCHE METHODOLOGIQUE DE L'ELABORATION DU PDC 4.....	
PROBLEMATIQUE DE DEVELOPPEMENT	
VISION, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS STRATEGIQUES	
THEORIE DU CHANGEMENT.....	
ARRIMAGE DES PROGRAMMES DU PDC 4 AVEC LES ORIENTATIONS NATIO- NALES ET INTERNATIONALES.....	
PROGRAMMATION	
• Les projets du PDC 4 et leur analyse d'impact ODD	
• Schéma de financement	
STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE, MECANISME DE SUIVI-EVALUATION	
GESTION DES RISQUES ET CONDITIONS DE SUCCES	

1- MOT DU MAIRE



Le PDC est l'expression grossièrement chiffrée des priorités retenues par l'ensemble des composantes sociales de la commune. Il est l'émanation des aspirations des populations et constitue un instrument de cadrage de la politique communale et de mise en œuvre des actions de développement à court et moyen termes par le Conseil Communal (CC).

Au regard de la loi N° 2021-14 du 20 décembre 2021 portant code de l'administration territoriale en République du Bénin en son article 30, « la commune élabore, adopte et veille à la mise en œuvre des documents de planification de développement...dont le Plan de Développement Communal (PDC) ».

L'évaluation du PDC3 révèle les efforts consentis par le conseil communal dans l'amélioration des conditions de vie de la population. Cependant de nombreux défis restent encore à relever.

L'élaboration du présent plan de développement communal est le résultat d'un long et édifiant processus dont l'heureux aboutissement traduit cette volonté affichée et soutenue du Conseil Communal d'une part, et d'autre part, la mobilisation et de la participation effective de tous les acteurs impliqués dans toutes les phases du processus. Le PDC 4^e génération ambitionne révolutionner le développement économique de la commune en innovant avec les actions très ambitieuses. Ainsi, « **A l'horizon 2028, Banikoara est une commune bien aménagée, une destination touristique à forte production agricole et artisanale, à économie prospère et compétitive, où les populations ont accès aux services sociaux de base de qualité dans un environnement équitable, sain, sécurisé et bien géré** ». Six (06) projets phares sous-tendent cette vision. Il s'agit de :

Le projet « Warun Sua ou la voie du bonheur ». C'est un important projet qui va impacter la jeunesse et les femmes de la commune de Banikoara à travers le renforcement de l'employabilité des jeunes. **Le projet « Banikoara, commune lumière »** est un projet qui vise à accroître le niveau d'équipement en éclairage public dans tous les arrondissements, quartiers et villages de la commune. Ce projet va permettre de réhabiliter systématiquement tous les lampadaires solaires installés dans la commune, puis de faire l'entretien de tous les lampadaires conventionnels, et enfin, acquérir de nouveaux lampadaires pour l'éclairage des localités. Nous voulons que notre commune soit une commune lumière. C'est aussi un facteur de sécurité ; **Le projet de création de la chaîne de télévision verte « Bani Gansé TV »**.

Ce sera un web TV de qui va plus s'appesantir sur les thématiques liées à la sauvegarde et la protection de l'environnement et à l'assainissement du cadre de vie etc; **Le projet « Festival Bani Gansé »**. Ce sera l'occasion de mettre en valeur les différentes potentialités, puis de mobiliser les différents acteurs de développement au niveau de la commune, qu'il s'agisse des acteurs culturels, traditionnels, des artisans, des producteurs, des cadres. Ainsi, toutes les couches socioprofessionnelles de la commune seront mobilisées pour la cause. Au cours de ce festival, nous allons mettre en lumière l'art vestimentaire, artistique, culturel et culinaire baatonu, fulfilled, gourmantché et de toutes les autres ethnies présentes à Banikoara ; **Le projet « Banikoara industrie »**. Il est osé parce que nous sommes une grande commune productrice de matières premières. Ce sera également l'occasion de donner de l'emploi aux jeunes et de créer de la richesse, à travers l'installation des unités de transformations ».

Le projet de création d'une Agence communale de développement des routes (Acoder) : c'est un projet qui permettra d'acquérir des engins lourds de Btp et de travaux publics afin de pouvoir faire face aux difficultés liées à l'impraticabilité de ses axes routiers et pistes rurales.

Il faut aussi noter **un vaste projet d'augmentation du niveau d'équipement en infrastructures sociocommunitaires adéquates et résilientes et le renforcement de la cohésion sociale**.

C'est autant de projets qui, sur une période de 5 ans, soit de 2024 à 2028 vont permettre de booster le développement de la commune. Mon souhait, c'est que tous les acteurs puissent se sentir concernés par le défi de développement de la commune. Il s'agit des cadres à divers niveaux, artisans, producteurs, marchands, commerçants, élèves et étudiants, religieux et têtes couronnées, filles et fils de la diaspora dont je sollicite l'implication de tous et de toutes dans la mise en œuvre de ce document.

Je crois fermement, avec l'appui des ONG locales, nationales et internationales et des partenaires techniques et financiers, au développement harmonieux, inclusif et durable de notre commune à travers la mise en œuvre de ce plan de développement communal 2024-2028.

Pour finir, Tous ensemble, engageons-nous pour bâtir une commune moderne, sécurisée, attrayante et durable.



2- PRESENTATION DE LA COMMUNE

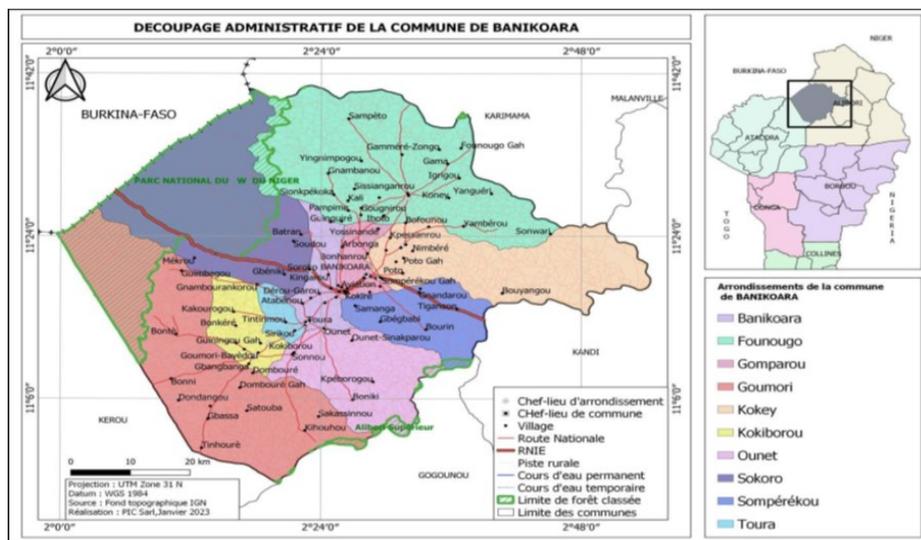
◆ Localisation et organisation administrative

D'une superficie de 4 383 km², la commune de Banikoara est située dans le département de l'Alibori en République du Bénin entre 10°50 et 11°45 Latitudes Nord et entre 2° et 2°55 longitudes (Carte 1). Elle est limitée :

- au nord par la commune de Karimama ;
- au sud par les communes de Gogounou et de Kérou (département de l'Atacora) ;
- à l'est par la commune de Kandi ;
- à l'ouest par le Burkina Faso.

Elle compte cent douze (112) villages administratifs répartis dans dix (10) arrondissements que sont : Banikoara, Founougo, Gomprou, Goumori, Kokiborou, Kokey, Ounet, Sompérékou, Soroko et Toura (carte 1).

Carte 1 : Commune de Banikoara : situation géographique et administrative



Source : Fonds topographique, IGN –Bénin / RGPH2-3-4

La gestion de la commune de Banikoara est régulièrement assurée conformément à la loi 2021-14 du 20 décembre 2021 portant code de l'administration territoriale en république du Bénin par trois organes politiques (le conseil communal, le conseil de supervision et le maire) et un secrétariat exécutif qui est l'organe technique et administratif.

Le fonctionnement de l'administration est confié au secrétaire exécutif appuyé par des responsables administratifs et techniques.

Selon les résultats du RGHP4 organisé par l'INSAE en 2013, la commune de Banikoara compte 246 575 habitants (RGPH4) avec 122 445 hommes et 124 130 femmes avec près 90% de jeunes et adolescents. La taille moyenne des ménages est 9 contre 10 pour les arrondissements de Founougo, Gomparou et Kokiborou. Il faut noter que l'effectif de la population est estimé à 377 458 habitants en 2021 selon les projections démographiques.

3- APPROCHE METHODOLOGIQUE DE L'ELABORATION DU PDC

L'approche mixte a été adoptée pour l'élaboration du PDC-4 de la commune c'est-à-dire une combinaison de l'expertise interne, des acteurs communaux constitués en comité technique d'élaboration du PDC-4 en première ligne, avec une expertise externe variée ; le tout encadré par une coordination départementale composée de la Préfecture de Kandi, de la Direction Départementale de Développement de l'Alibori et de l'Association pour la Promotion de l'inter-communalité dans le Département de l'Alibori (APIDA).

Si le processus a été conduit de bout en bout par les cadres communaux, les membres du comité technique communal d'élaboration du PDC-4 ont bénéficié des apports d'experts externes menés par un cabinet recruté par l'APIDA sur financement du programme AGORA de la Coopération Suisse et qui avait pour mission essentielle de veiller sur la forme des livrables et aussi d'aider à rechercher certaines informations et données qui n'étaient pas à proximité des acteurs communaux. Des consultants indépendants ont été mis à disposition par des projets et programmes pour renforcer l'équipe communale d'élaboration du PDC-4 pour la prise en compte des thématiques tels que les Changements Climatiques, la Gestion Durable des Terres, les Droits des filles et le Genre. Parmi ces projets et programmes ou institutions on peut citer : le Centre national de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF) dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Intégration des mesures d'adaptation aux changements climatiques dans la gestion concertée du Complexe transfrontalier WAP (Adapt-WAP), la GIZ à travers le projet ProSilience, DEDRAS-ONG à travers son projet Fille, Santé et Sexualité financé par ERIKS une Fondation Suédoise.

Les membres du comité technique communal d'élaboration du PDC-4 ont bénéficié des renforcements des capacités en lien avec chaque thématique appuyé par les différents partenaires ; ce qui leur a permis d'être outillés techniquement pour la prise en compte des diverses thématiques dans le PDC-4 de la commune approuvé et validé par les instances nationales.

Des directions techniques du Ministère du Développement telles que la Direction Générale des Politiques de Développement (DGPD) et la Direction Générale de la Coordination et du Suivi des Objectifs du Développement Durable (DGCS-

-ODD) ont également apporté des appuis directes aux membres du comité technique communale pour l'assurance qualité de la forme et du contenu du PDC mais aussi, plus spécifiquement, dans des aspects pointus comme la dividende démographique, l'arrimage du PDC-4 avec les orientations nationales en générale et des ODD en particulier.

En somme, la démarche méthodologique adoptée est basée sur les recommandations du guide de la démarche d'élaboration, de structuration et de contenu des Plans de Développement Communaux réalisé en octobre 2022, par le Ministère du Développement. Il a été question d'une approche participative et inclusive avec l'implication des acteurs à différents niveaux : les populations à la base, les services déconcentrés des ministères sectoriels, les directions centrales de l'Etat, la Préfecture de Kandi, l'APIIDA, les organisations socioprofessionnelles, les Partenaires Techniques et Financiers ; avec la prise en compte des thématiques transversales telles que : les changements climatiques, le genre, la transformation digitale, l'emploi des jeunes, le dividende démographique, la sécurité, la gestion durable des terres et l'agroécologie.

Le concours et le regard des uns et des autres sur le processus ont permis l'élaboration de ce document qui a suivi rigoureusement les phases et étapes ci-dessous :

- ◆ Phase préparatoire avec la prise de décision du Conseil Communal, la mise en place du dispositif institutionnel et du comité de pilotage ;
- ◆ Phase diagnostique qui a commencé dès l'évaluation du PDC-3 et qui comprend la revue documentaire, la collecte de données (niveau mairie, niveau des SDE, par la faveur des ateliers d'arrondissements, Etc.) et sanctionnée par le rapport diagnostic ;
- ◆ Phase de définition de la vision et des orientations stratégiques et de la théorie de changement ;
- ◆ Phase de programmation ;
- ◆ Rédaction du document finale du PDC-4 ;
- ◆ Phase de validation/approbation :
 - Adoption par le conseil communal ;
 - Approbation par le Ministère.
- ◆ Phase de popularisation.

4-PROBLEMATIQUE DE DEVELOPPEMENT

Banikoara est une commune agropastorale qui compte d'après RGPH4, **246 575** habitants dont **122 445** hommes et **124 130** femmes et une densité de km^2/hpts . **70,1%** de la tranche d'âge de 15-64 ans à Banikoara ont moins de 35 ans. Le taux de croissance démographique varie entre **3%** et **4%**. L'indice de pauvreté multidimensionnelle est **74,1%** et un taux de malnutrition chronique de **31,7%**. De plus seulement **10,1 %** de femmes dirigent les ménages agricoles au regard du nombre important de femmes que compte la commune. Au niveau de l'éducation, les filles abandonnent très tôt l'école (selon RGPH4 l'indice net de parité de genre pour la scolarisation au primaire est **94,6%** contre **76,1%** au secondaire).

L'Etat intervient à travers de nombreux projets/programmes pour l'amélioration de ces indicateurs, de même que les organisations de la société civile et les autorités communales. Ces interventions visent : maintenir les filles à l'école, l'autonomisation des femmes, l'amélioration de l'état nutritionnel des mères et des enfants, le renforcement des droits sexuels et reproductifs, la réduction des violences basées sur le genre, le renforcement de la résilience de la population aux effets des changements climatiques, l'accès à tous aux services sociaux de bases.

En effet, Banikoara dispose de nombreuses potentialités touristiques, naturelles, agricoles notamment des superficies cultivables, des basfonds, des actifs agricoles, des cours d'eau non exploitées et qui freinent le développement de l'économie locale. La commune est marquée ces dernières années par la percée de cultures vivrières et la prédominance de coton, culture consommatrice de terres, occasionnant la déforestation, la mauvaise gestion des terres cultivables, l'occupation des couloirs de passage.

Depuis 2016, la commune de Banikoara a accordé une place importante au développement de l'élevage avec le balisage et la sécurisation des couloirs de passage des animaux, des points d'eau. Cependant, l'insuffisance des aires de pâturages, aires de vaccination et des abreuvoirs, l'occupation du peu de couloirs de passage existants par les agriculteurs et les effets des changements climatiques engendrent des conflits fréquents entre agriculteurs et éleveurs et la migration

vers d'autres communes. De plus en plus, on observe à Banikoara, l'érosion du sol, une dégradation accrue des pistes rurales et une insuffisance d'ouvrages de franchissement adéquats. Ce qui rend difficile l'accès d'un arrondissement à un autre et par suite freine les échanges commerciaux d'un arrondissement à un autre. Chaque année, la commune enregistre de nombreux sinistrés liés aux vents violents et à l'inondation. Beaucoup de villages sont séparés des centres urbains de la commune lors des inondations. Il faut noter par endroits les centres de santé et salles de classes sont décoiffées.

Par ailleurs, la commune a enregistré ces dernières années des cas d'insécurité dû au terrorisme dans les pays frontaliers au nord du Bénin. Les jeunes sans-emplois constituent des proies faciles aux groupes de personnes à main armée non identifiées. Quant à la couverture en réseau, elle s'est améliorée grâce au projet PINT2R.

La cité cotonnière du Bénin est aujourd'hui confrontée à nombreux difficultés qui dégradent les conditions de sa population malgré de nombreuses interventions de l'Etat et des partenaires ainsi que celles des efforts personnels de la commune pour le bien-être de la population. Il s'agit entre autres de la précarité des infrastructures sanitaires et de la vétusté des équipements sanitaires. De même, Il n'existe pas dans cette grande commune un hôpital de référence. Au nombre de ces difficultés s'ajoutent l'insuffisance de modules de classes, de mobiliers dans les écoles ; la dégradation des pistes rurales; l'état défectueux de certains ouvrages de franchissement ; l'érosion du sol , l'infertilité des terres agricoles ; la faible autonomisation des femmes, difficultés d'accès à certains arrondissements à cause de l'état de la voie renforçant ainsi l'insécurité, faible développement des activités génératrices de revenu ; l'inexistence d'un marché central respectant les normes ; le nombre grandissant des jeunes sans emploi ; les effets des changements climatiques; le faible éclairage public ; le faible accès à l'énergie ; faible accès à l'eau potable ; le maintien des filles à l'école ; l'insécurité grandissante, une faible prise en charge des personnes vulnérables.....Aussi, la commune ne dispose pas d'une stratégie optimale de mobilisation des ressources et de partenariats en ma-

-tière de coopération décentralisée. Ce qui renforce sa faible capacité à financer son développement et à promouvoir le bien-être social.

Le profil jeune de la population de Banikoara et les projections démographiques révèlent comme défis à relever : la maîtrise de la poussée démographique, la gestion du territoire communal, l'employabilité des jeunes, le renforcement du système sanitaire, l'état nutritionnel des mères et des enfants, le renforcement de la résilience de la population faces aux effets des changements climatiques, l'accès aux services sociaux de base ; la sécurité de la population, la promotion de l'économie locale, la promotion du genre ; le développement des infrastructures agropastorales.

5- VISION, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS STRATEGIQUES

Vision du PDC4

Pour actualiser la vision du PDC 4 et formuler les orientations stratégiques, le cadre référentiel de planification stratégique (niveau international, régional, national) et la TOC sont pris en compte d'une part et les visions formulées dans les différents documents de planification communale ont été revisités d'autre part. Après ces mises en cohérence, la vision du PDC 4 de la commune a été actualisée et s'intitule

« A l'horizon 2028, Banikoara est une commune bien aménagée, une destination touristique à forte production agricole et artisanale, à économie prospère et compétitive, où les populations ont accès aux services sociaux de base de qualité dans un environnement équitable, sain, sécurisé et bien géré ».

Orientations

Pour l'atteinte de cet objectif en vue de la concrétisation de la vision de la commune, quatre orientations stratégiques sont retenues. Il s'agit de :

- Amélioration de la gouvernance locale, la promotion du genre et le développement des partenariats ;
- Promotion de l'économie locale, la formation et emploi des jeunes.
- Amélioration d'ici à 2028, du taux de couverture en infrastructures socio-communautaires et de l'accès aux services sociaux de base
- Amélioration du cadre de vie des populations et promotion d'ici à 2028, la gestion durable des ressources naturelles, la sécurité des populations et la cohésion sociale.

Objectifs Stratégiques

Quatre objectifs ont été fixés :

- **OS1** : Amélioration de la gouvernance locale, la promotion du genre et le développement des partenariats d'ici 2028 ;
- **OS2** : Promotion de l'économie locale, la formation et l'emploi des jeunes d'ici 2028 ;
- **OS3** : Amélioration d'ici à 2028, du taux de couverture en infrastructures sociocommunautaires adéquates, résilientes et l'accès aux services sociaux de base ;
- **OS4** : Amélioration du cadre de vie des populations et promotion d'ici à 2028, de la gestion durable des ressources naturelles, la sécurité des populations, la protection et la cohésion sociale.

6- THEORIE DU CHANGEMENT

Le diagnostic participatif établi dans le cadre de l'élaboration du Plan de Développement Communal quatrième génération (PDC4) de Banikoara, a révélé de nombreux problèmes répartis en quatre secteurs prioritaires : **la gouvernance locale, l'économie, le social, le cadre de vie et l'environnement.**

Ces problèmes majeurs ont été synthétisés par secteur. Ainsi, la faible mobilisation de ressources financières, la faible participation citoyenne, de même que la faiblesse de la promotion du genre caractérisent la gouvernance locale. L'économie locale souffre d'insuffisance de prospérité et de compétitivité.

Le secteur social est caractérisé par un faible taux de couverture en infrastructures sociocommunautaires adéquats, résilients et de l'accès des populations aux services sociaux de base. En ce qui concerne le cadre de vie, il est noté l'occupation anarchique de l'espace avec une insuffisance de contrôle et de gestion dudit phénomène sans oublier l'insuffisance de gestion adéquate des ressources naturelles pouvant conduire à leur destruction et disparition et l'insécurité grandissante.

Ainsi, il y a la nécessité d'assurer la sécurité et d'améliorer les conditions de vie des populations par la valorisation durable des potentialités naturelles, touristiques, socio-culturelles et économiques de la commune.

Pour ce faire, quatre objectifs ont été fixés :

- Objectif1 : Renforcer la gouvernance locale, promouvoir le genre et le développement du partenariat d'ici à 2028
- Objectif2 : Promouvoir d'ici à 2028, l'économie locale, et l'employabilité des jeunes.
- Objectif3 : Améliorer d'ici à 2028, le taux de couverture en infrastructures sociocommunautaires adéquates résilientes et l'accès aux services sociaux de base.
- Objectif 4 : Améliorer d'ici à 2028 le cadre de vie des populations, la gestion des ressources naturelles, la sécurité des populations, la cohésion sociale.

Pour atteindre ces objectifs, la commune dispose de ressources financières issues de la subvention de l'Etat (FADeC/FIC), de l'appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), des ressources issues de la coopération décentralisée et de ressources propres.

La bonne gestion des ressources financières, humaines et techniques mobilisées favorisera les changements suivants :

A court terme :

- * La gouvernance locale est renforcée ;
- * Les capacités des agro éleveurs sur l'agriculture durable sont renforcées ;
- * Le niveau d'équipement en ouvrages hydrauliques et agropastoraux est renforcé ;
- * Les potentialités locales sont valorisées ;
- * Un mécanisme de renforcement de l'employabilité des jeunes est mise en place ;
- * Le niveau d'équipement en infrastructures sociocommunautaires a augmenté ;
- * La résilience des populations face aux effets des changements climatiques est renforcée ;
- * Le dispositif de protection sociale et sécuritaire est renforcé.

A moyen terme

- * Amélioration de la gouvernance locale
- * La promotion de l'économie locale et l'amélioration de l'employabilité des jeunes ;
- * Amélioration des taux de couverture en infrastructures sociocommunautaires adéquates, résilientes et l'accès aux services sociaux de base ;
- * La gestion durable et la valorisation des ressources naturelles,.

A long terme, il sera observé :

Les conditions de vie des populations sont améliorées et elles vivent dans un environnement sain, durable, équitable et sécurisé.

Comme impact, il sera observé :

- * L'augmentation des revenus et par suite la réduction de la pauvreté dans la commune de Banikoara
- * Un cadre de vie durable, sécurisé et pacifique à Banikoara

Toutefois, signalons que la réussite totale de cette intervention est liée à une stabilité de la politique nationale et la continuité de FADeC/FIC. En plus, il faut un engagement ferme des différents acteurs et des Partenaires Techniques et Financiers.

7- ARRIMAGE DES PROGRAMMES DU PDC 4 AVEC LES ORIENTATIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES

Programmes du PDC4	PND	PAG2	Cibles prioritaires des ODD	ODD
P1 : Amélioration de la gouvernance locale	Une gouvernance nationale et locale efficace renforcée par une administration de développement soutenue. Un capital humain sain, compétent et compétitif	Renforcer la démocratie, l'Etat de droit et la bonne gouvernance	<p>•5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles</p> <p>16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances</p>	ODD 5 ; 16
P2 : Promotion de l'économie locale, la formation et l'emploi des jeunes.	Une économie compétitive et diversifiée prenant appui sur l'agro-industrie et les services ;	Poursuivre la transformation structurelle de l'économie	9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable	ODD 9
P3 : Amélioration des taux de couverture en infrastructures sociocommunautaires adéquates résilientes et de l'accès aux services sociaux de base	Un capital humain sain, compétent et compétitif	Accroître durablement le bien-être social des populations	<p>•2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatives aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées</p> <p>3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles</p>	ODD 2 ; 3 ; 6 ; 7 ; 11 ;

Programmes du PDC4	PND	PAG2	Cibles prioritaires des ODD	ODD
			<p>6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable</p> <p>•7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable</p> <p>11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et à des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis</p>	
P4 : Amélioration du cadre de vie des populations de Banikoara avec la promotion de la sécurité, la cohésion et la protection sociale	une maîtrise de la gestion de l'espace et du développement urbain et l'adaptation au changement climatique		<p>•11.5 : D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimées en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation de handicap</p> <p>15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêts, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial</p>	ODD 11 ; 15

Source : Mairie/DDLP

Les projets du PDC 4 et leur analyse d'impact ODD

Programmes	Projets	Nbre d'activités rattachées	Catégorie de dépenses éligibles	Secteurs	Coût estimé (en milliard)	Critères d'analyse d'impact ODD					Niveau d'impact
						Efficacité	Inter relation	Inclusion	Impact géographique	Indice de coloration	
Programme 1 : Amélioration de la gouvernance locale	Action 1.1.1.1: Renforcement des capacités des élus, cadres de la mairie, les SDE, les groupements de femmes, de jeunes, les OSC sur la participation citoyenne et le leadership féminin	2		Gouvernance locale	40000000	100	100	100	100	100	Fort
	Action 1.1.2: Renforcement des mécanismes de redevabilité, de suivi évaluation des documents de planification	6		Gouvernance locale	52000000	100	80	100	100	95	Fort
	Action 1.2.1.1: Amélioration la qualité des services publics et le cadre de travail des agents communaux	6		Gouvernance locale	578 508 559	100	60	100	100	88	Fort
	Action 1.2.1.2: Amélioration du niveau de digitalisation de l'administration communal de Banikoara	14	Connectivité et inclusion numérique sur l'ensemble du territoire	Economie Numérique	280 262 886	100	40	100	100	80	Fort
	Action 1.2.1.3: Amélioration du taux de fonctionnement des	2		Gouvernance locale	0						

	commune de Banikoara à travers le Projet "WAARUN SUJA"	des jeunes, des femmes et des entrepreneurs ruraux											
	Action 3.1.1.1 Réhabilitation/Construction des centres santé dans la commune de Banikoara	Amélioration de la santé pour tous	4	Amélioration de la santé pour tous	Santé	305 700 000	100	80	100	100	100	95	Fort
	Action 3.1.1.2: Promotion de la santé des enfants, des adolescents et des jeunes ainsi que celle de la communauté	Amélioration de la santé pour tous	9	Amélioration de la santé pour tous	Santé	0	100	60	100	100	100	88	Fort
	Action 3.1.2.1: Amélioration de la santé nutritionnelle des mères, des enfants, des adolescents et jeunes filles	Amélioration de la santé pour tous	5	Amélioration de la santé pour tous	Santé nutritionnelle	46 000 000	100	60	100	100	100	88	Fort
	Action 3.2.1.1 Réhabilitation/Construction des infrastructures scolaires résilientes dans la commune de Banikoara	Elargissement des services éducatifs et Amélioration des capacités de prise en charge de	4	Elargissement des services éducatifs et Amélioration des capacités de prise en charge de	Educato n	1 050 000 000	100	40	100	100	100	80	Fort
	Action 3.2.1.2: Maintien des filles à l'école dans la commune de Banikoara	Elargissement des services éducatifs et Amélioration des capacités de prise en charge de	3	Elargissement des services éducatifs et Amélioration des capacités de prise en charge de	Educato n	72 500 000	100	40	100	100	100	80	Fort
	Action 3.2.2.1: Mise en œuvre du Programme d'Appui à la Gestion Décentralisée de l'Alphabétisation (PAGEDA)	Elargissement des services éducatifs et Amélioration des capacités de prise en charge de	2	Elargissement des services éducatifs et Amélioration des capacités de prise en charge de	Alphabéti sation	125 000 000	100	60	100	100	100	88	Fort

	Action 3.3.1.1: Amélioration de l'accès à l'eau potable dans les écoles et localités	2	Accès à l'eau potable et traitement des eaux usées	Eau	240 741 900	100	40	100	100	80	Fort
	Action 3.3.1.1: Projet " Banikoara Commune Lumière"	2	Accès à une énergie bas carbone, fiable et peu onéreuse	Eclairage public	555 590 394	100	40	100	100	80	Fort
	Action 3.4.1.1 Construction/Réhabilitation des ouvrages d'assainissement	16	Aménagement de cadres de vie et d'infrastructures durables pour tous	Transport	1 521 620 135	100	40	100	100	80	Fort
	Action 3.5.1.1 Construction/Réhabilitation des aires de jeux pour les jeunes et adolescents et les enfants	5	Valorisation des lieux de mémoire patrimoniaux et éducatifs et infrastructures de divertissement	Sport et loisir	574 750 000	100	40	100	100	80	Fort
	Action 3.5.1.1 Organisation des compétitions et festival culturels chaque année à Banikoara	2	Valorisation des lieux de mémoire patrimoniaux et éducatifs et infrastructures de divertissement	sport, culture et loisir	90 000 000	100	40	100	100	80	Fort
	Action 3.5.1.2 : Valorisation des sites touristiques	2		Culture	0						
Programme 4 : Amélioration du cadre de vie des populations,	Action 4.1.1.1: Organisation de l'espace communal, la gestion des risques et catastrophes naturelles et le renforcement de la résilience des populations	11	Préservation de la biodiversité, restauration et exploitation raisonnée du couvert forestier et lutte contre la désertification	Environnement	580 000 000	100	80	100	100	95	Fort
la gestion foncière la protection sociale et la promotion de la cohésion sociale	Action 4.2.1 : Renforcement de la cohésion sociale et la sécurité dans la commune de Banikoara	7	Aménagement de cadres de vie et d'infrastructures durables pour tous	Cohésion sociale	3 198 307 121	100	60	100	100	88	Fort
	Action 4.2.2.1: Appui à la protection sociale dans la commune de Banikoara	4	Amélioration de la santé pour tous	Protection sociale	30 500 000	100	60	100	100	88	Fort

8- PROGRAMMATION

- Schéma de financement

Programme	Année d'exécution					Total	Poids (%)	
	2 024	2 025	2 026	2 027	2 028			
Programme 1	419 508 559	473 262 886	95 000 000	65 000 000	58 000 000	1 110 771 445	24	
Programme 2	1 690 884 609	463 960 685	411 000 000	231 000 000	180 000 000	2 976 845 294	32	
Programme 3	1 247 800 703	1 075 500 000	956 500 000	753 539 315	573 500 000	4 606 840 018	35	
Programme 4	1 246 384 271	1 350 100 000	914 122 850	174 100 000	124 100 000	3 808 807 121	9	
Total Programmes (I) (1)	4 604 578 142	3 362 823 571	2 376 622 850	1 223 639 315	935 600 000	12 503 263 878		
Suivi-Evaluation (1% * I) (2)	46 045 781	33 628 236	23 766 229	12 236 393	9 356 000	125 032 639		
Mesures de Limitation des Impacts Environnementaux (5% * II) (3)	2 302 289	1 681 412	1 188 311	611 820	467 800	6 251 632		
Coût Global du PDC (1+2+3)	4 652 926 212	3 398 133 218	2 401 577 390	1 236 487 528	945 423 800	12 634 548 149		
Commune (E)	Fonds propre uniquement	414 094 123	565 503 535	685 053 888	654 641 582	686 021 911	3 005 315 039	
	Emprunt	-	-	-	-	-	-	PM
	Total	414 094 123	565 503 535	685 053 888	654 641 582	686 021 911	3 005 315 039	
PPP	-	-	-	-	-	-	PM	
Etat Central (FADEC/FIC)	1 469 521 105	867 217 069	820 566 600	488 110 382	196 453 211	3 841 868 367		
PTF	2 769 310 984	1 965 412 614	895 956 902	93 735 564	62 948 678	5 787 364 743		

Le tableau révèle les sources de financements du PDC4. Il s'agit de : les ressources propres de la commune, l'Etat central à travers le FADEC/FIC et les Partenaires Techniques et Financiers.

- Les ressources propres

Les ressources propres de la commune sont les recettes fiscales et les recettes non fiscales. Pour une mobilisation optimale des ressources propres, un plan opération de mobilisation des ressources doivent être élaboré.

Le plan devra partir de l'existant et explorer toutes les sources potentielles locales et les stratégies de mobilisation des ressources. Ce plan doit être évalué à chaque trimestre afin de procéder automatiquement aux ajustements pour éviter les manques à gagner.

- Les ressources externes :

Elles regroupent les subventions/transferts de l'Etat à travers FADEC/FIC ; les ressources des partenaires techniques et financiers puis de la coopération décentralisée. En ce qui concerne les subventions/transferts de l'Etat, le Maire et son secrétariat exécutif devront améliorer les performances de la commune par rapport aux indicateurs de la gouvernance locale, la consommation des crédits et les mécanismes de redevabilité.

Quant aux PTF, l'exécutif en collaboration avec le conseil communal rédige et leur soumet à temps des projets de développement pertinent et qui tiennent compte de leurs domaines d'intervention conformément à leurs procédures.

Par ailleurs, la mairie n'a actuellement pas dans son portefeuille un projet en matière de Coopération Décentralisée. Il est donc nécessaire pour la commune de se doter d'un document opérationnel de stratégies en matière de coopération décentralisée avec un levé de fonds dans le monde entier pour bien explorer les possibilités de partenariat ou de jumelage. Il devra donc développer une stratégie attractive pour les projets de coopération décentralisés à travers son document de monographie actualisée et un plan opérationnel de coopération décentralisée.

9- STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE, MECANISME DE SUIVI-EVALUATION

Mécanisme de mise œuvre du PDC4

Le PDC fera l'objet des campagnes d'information et de communication au niveau local, communal et extra communal, national et international en vue d'une large diffusion de son contenu. Seront organisés à cet effet :

- ◆ Un séminaire de mise en œuvre des projets du PDC4
- ◆ des ateliers d'internalisation du PDC, par les élus (communaux et locaux), les chefs services, les organisations de la société civile etc.;
- ◆ des tables rondes avec les partenaires techniques et financiers et les opérateurs économiques ;
- ◆ des assemblées villageoises et autres rencontres et d'échanges avec les populations à la base ;
- ◆ des émissions radio par le biais de la radio locale ;
- ◆ De petites maquettes portant les projets phares de la commune seront conçues ;
- ◆ etc.

Le but de ces rencontres est la mobilisation des ressources technologiques, humaines, matérielles et financières nécessaires pour la mise en œuvre du PDC.

L'opérationnalisation du PDC passe par l'élaboration des tranches annuelles que constitue le Plan Annuel d'Investissement (PAI)/PTA. Avant l'ouverture de la session budgétaire, l'équipe communale devra planifier les projets à réaliser au cours de l'année suivante après avoir fait le bilan des projets réalisés au cours de l'année qui s'est achevée.

Cadre institutionnel de mise œuvre du PDC, rôle et responsabilités de chaque acteur.

Les acteurs intervenant dans la mise en œuvre du présent PDC4 sont entre autres: les ministères sectoriels, les services déconcentrés de l'Etat, la Mairie, les organisations de la société civile, les populations, la diaspora, les opérateurs économiques, les PTFs, les ONGs nationales et internationales, etc.

Toute personne ou institution intéressée pourra trouver des indications sur son rôle potentiel en lisant le diagnostic et la planification quinquennale.

La réussite des actions programmées dans le Plan de Développement dépend de l'efficacité et du dynamisme du dispositif institutionnel chargé de sa mise en œuvre, de son suivi et de son évaluation.

D'après la loi 2021-14 du 20 Décembre 2021 portant code de l'Administration Territoriale en République du Bénin, la mise en œuvre du PDC est du ressort et de la responsabilité du Conseil Communal. Néanmoins en raison de la spécificité et du caractère participatif que revêt cette opération, une assistance technique et la participation de tous les acteurs paraît nécessaire pour son exécution, son suivi et son évaluation, afin de lui garantir les meilleures chances de succès.

La mise en œuvre du PDC implique la mise en place d'un dispositif axé sur les outils tels que :

- **l'élaboration des tranches annuelles du PDC c'est-à-dire le Plan Annuel d'Investissement ou le Plan de Travail Annuel** : elle consiste, à identifier et programmer, à partir de la programmation quinquennale du PDC, les programmes et projets ainsi que les activités à exécuter au cours d'une année. Les tranches annuelles doivent clairement indiquer les activités envisagées, préciser les coûts et les échéanciers de mobilisation (schéma de financement ; activités à exécuter sur budget propre, par le biais de la coopération décentralisée ou autre). Ces tranches annuelles sont élaborées par le Comité Technique de Suivi-Evaluation puis soumis à l'appréciation du Comité de pilotage et à l'adoption du Conseil Communal. Après son adoption, le budget d'investissement annuel de la commune est élaboré. Il constitue avec le budget de fonctionnement, le budget communal. Les différentes actions à mettre en place dans le cadre des projets adoptés annuellement doivent prendre en compte les aspects de durabilité et d'équité.
- **l'élaboration des dossiers techniques et financiers** : il implique la mobilisation des ressources nécessaires pour le financement des projets importants, dans le processus de mise en œuvre du PDC. A cet effet, il est nécessaire de :

mettre en œuvre les stratégies retenues dans le PDC et surtout renforcer la capacité d'investissement en maîtrisant les charges de fonctionnement et en améliorant le niveau de mobilisation de recettes fiscales et non fiscales; renforcer la participation des acteurs privés ou associatifs au financement des activités; saisir et utiliser, à bon escient, les opportunités qu'offre l'Etat, les PTFs et la coopération décentralisée ; renforcer la participation des communautés bénéficiaires dans la réalisation des investissements et la conduite des autres actions; rechercher dans un processus de communication très actif et attractif des partenaires à intéresser aux projets du PDC.

- **L'élaboration du Plan de communication/ marketing du PDC** : L'élaboration du PDC de la Commune s'est déroulée selon une approche participative. La mise en œuvre du plan appelle l'élaboration d'un système d'information et de communication interne et externe adéquat. Cela explique l'importance de l'IEC/CCC dans les sous activités des différents projets du plan. Il s'agira alors d'élaborer un plan de communication sociale pour la réalisation des actions de « Plaidoyer et Mobilisation Sociale ». Les différents moyens de communication (contacts individuels, réunions, semaines de solidarité, meeting populaire, table ronde, crieur public, bulletin d'information, émissions radio, spot publicitaire, etc.) seront utilisés.
- **L'élaboration des fiches de projets et des fiches des indicateurs** : Ces outils permettront de faire le suivi-évaluation de la réalisation des projets du PDC.
- **L'Organisation des revues trimestrielles pour le suivi de la mise en œuvre du PAI/PTA**

Tableau : Récapitulatif des outils de mise en œuvre du PDC 4 et acteurs concernés

Outils	Acteurs / Services concernés
Plan Annuel d'investissement (PAI)	Comité Technique de Suivi-Evaluation, Acteurs Principaux: Direction chargée des affaires financières, de la planification et du développement local en collaboration avec le Président de la Commission des Affaires Financières et Economiques.
Plan de Travail Annuel (PTA)	Comité Technique de Suivi-Evaluation: Acteurs Principaux, Direction du développement local et de la planification
Budget Annuel	Commission des Affaires Financières et Economiques. Acteur Principal : Direction des affaires financières
Plan de passation de marchés	Organes de Passation des Marchés Publics. Acteur Principal : Personnes Responsables des Marchés Publics
Plan annuel de mobilisation des ressources	Commission des Affaires Economiques et Financières. Acteur Principal : Direction des affaires Financières Directeur du Développement Local et de la Planification
Tableau de Bord Social (TBS).	Autorités communales, Secrétaire Exécutif de la Mairie, Direction du développement local et de la planification, Direction des affaires Financières, Direction du Développement et de la coordination de l'action gouvernementales, les Services déconcentrés de l'Etat
Les revues	Comité Technique de Suivi-Evaluation, Acteurs Principaux: Direction chargée des affaires financières, de la planification et du développement local en collaboration avec le Président de la Commission des Affaires Financières et Economiques ; les organisations de la société Civile et les SDE
Les redditions de comptes	Comité Technique de Suivi-Evaluation, Acteurs Principaux: Direction chargée des affaires financières, de la planification et du développement local en collaboration avec le Président de la Commission des Affaires Financières et Economiques ; les Organisations de la société civile.

Source : DDLP

- **Mécanisme de Suivi-Evaluation du PDC**

Il repose sur un rapportage systématique des progrès enregistrés et éventuellement des difficultés rencontrées dans la conduite des activités planifiées. Le suivi et l'évaluation sont basés sur un système de mesure des performances (indicateurs objectivement vérifiables) des programmes et de l'administration communale. Conformément aux outils de suivi évaluation prévus par le guide, le bilan annuel, les outils liés aux ODD ; aux DD et les outils liés à la participation citoyenne seront exploités. En effet, tirant leçons des PDC passés, il est indispensable de mettre dès le démarrage de la mise en œuvre du PDC, des outils pertinents pour un suivi rigoureux. Pour les services communaux, ils doivent en collaboration avec les services déconcentrés envisager la mise en place d'un dispositif simplifié de collecte, d'analyse et de gestion des données statistiques sectorielles sur la commune. Cette base de données permettra la centralisation des données et son actualisation facilitera la mise à disposition en temps réels des données sur les indicateurs de résultats afin d'apprécier la contribution de la commune vers l'atteinte des ODD. Un arrêté sera pris le président du comité de pilotage pour mettre en place le comité de mise en œuvre et de suivi-évaluation. Les représentants des OSC feront partir dudit comité. Le suivi devra faire apparaître :

- une liste d'indicateurs de résultats correspondant à chaque objectif spécifique. Ils servent au suivi par programme et par axe d'intervention ;
- une liste d'indicateurs caractérisant la performance globale des structures partenaires ;
- une liste d'indicateurs d'impact et d'effet portant sur l'objectif global et les objectifs convergents du secteur. Ils servent au suivi du PDC.

⇒ **Suivi des interventions**

Le suivi requiert la collecte continue d'informations sur la mise en œuvre du PDC et surtout la documentation de ces informations à l'aide d'outils appropriés. Le Comité Technique de Suivi-Evaluation procédera à l'élaboration des rapports trimestriels, semestriels et annuels d'activités qui seront examinés et validés par le Comité de Pilotage et adoptés par le Conseil Communal.

La validation du rapport annuel d'activités sera l'occasion pour chaque acteur d'apprécier les progrès réalisés vers l'atteinte des résultats. Ce rapport doit être analytique et dégager de façon explicite, les raisons de la réalisation ou non des résultats attendus. Le rapport annuel d'activités doit aussi proposer des mesures correctives aux goulots d'étranglement.

⇒ **Suivi budgétaire**

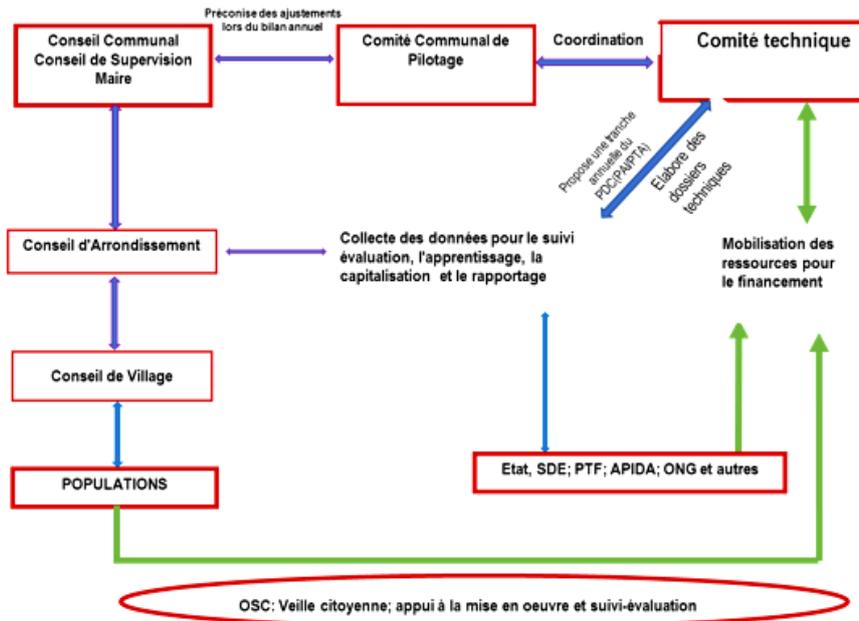
Le suivi budgétaire s'occupe de la planification et du suivi de la gestion budgétaire et prend en compte à la fois les recettes de fonctionnement et d'investissement et les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Il permet d'apprécier les efforts de mobilisation de ressources mais également de consommation des ressources. Le suivi budgétaire est un système de veille pour une gestion efficiente des ressources.

⇒ **Mécanisme d'évaluation**

Le mécanisme d'évaluation du PDC prévoit une évaluation à mi-parcours dans le dernier trimestre de l'année 2026 et une évaluation finale en fin 2028. L'évaluation à mi-parcours va surtout porter sur l'appréciation de la performance de la mise en œuvre. Quant à l'évaluation finale, elle permettra d'apprécier les effets, la pertinence, la durabilité, la cohérence, la pertinence, l'efficacité et l'efficacités des interventions menées dans le cadre du PDC. Les conclusions, les leçons apprises et les recommandations devront être validées par toutes les parties prenantes à la mise en œuvre. Elles seront prises en compte pour réajuster le PDC en cours d'exécution et l'élaboration du PDC 5..

Figure : Schéma du dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation



Légende : Organe institutionnel de mise en œuvre ↔ Circuit de la collecte et de la remontée des données → Circuit de mobilisation de ressources

Source : Mairie/DDLP, décembre 2023

10- GESTION DES RISQUES ET CONDITIONS DE SUCCES

Le présent chapitre aborde les éventuels risques et impacts de même que des propositions de mesure d’atténuation pour un aboutissement heureux de la mise en œuvre du plan.

- **Gestion des risques**

Les risques potentiels qui pourraient influencer la mise en œuvre du présent plan sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 1: Evaluation des risques et mesures d'atténuation.

Nature des risques	Type de risques	Densité	Probabilité	Indicateurs d'alerte	Mesure d'atténuation/mitigation	Observations
Risques politiques	Instabilité politique	Très grave	Forte	Fragilisation des organes de mise en œuvre ; Retrait des partenaires techniques et financiers Retard dans la production des rapports de suivi	Respect des dispositions prévues par la loi 2021-14 du 20 décembre 2021 Renforcement du mécanisme de redevabilité afin de gagner la confiance des partenaires et de la population	Election générale en 2026
Risques environnementaux	La sécheresse et autres aléas climatiques	Très grave	Forte	Faible rendement agricole ; Diminution des revenus des producteurs Augmentation des coûts liés aux effets des changements climatiques Risques d'affectation des ressources aux activités liées aux CC Diminution des CDL Chômage précaire pour les jeunes entrepreneurs de ce domaine	Renforcement des capacités des acteurs sur les effets des changements climatiques Dynamisation des plateformes de gestion des risques et catastrophes naturelles Mise en œuvre du plan de réponse (PCC)	La commune est vulnérable par rapport à aléas climatiques
	Les vents violents	Très grave	Forte	destruction des champs, destruction des hangars des embouches en matériaux précaires	Construire les enclos en matériaux définitifs; faire le reboisement; former les jeunes aux effets des	

Nature des risques	Type de risques	Densité	Probabilité	Indicateurs d'alerte	Mesure d'atténuation/mitigation	Observations
					changements climatiques	
	Diminution de la pluviométrie	Très grave	forte	faible rendement agricole et découragement des jeunes	Aménagement des retenues d'eau et Encourager les cultures de contre saison	
	les conflits domaniaux et conflits entre agriculteurs et éleveurs	Très grave	Forte	indisponibilité de terres pour les activités pastorales et agropastorales Fréquence conflits entre agriculteurs et éleveurs	Sécurisation des espaces pastoraux ; Promotion du dialogue social Sensibilisation sur le code pastoraux en république du Bénin	
Risques sociaux	insécurité	Très grave	Forte	Retrait des partenaires	Renforcement des activités de cohésion sociale Promouvoir le dialogue social	
	Exclusion	Moyen	faible	Proportion faible des femmes bénéficiaires	Respecter le principe du genre	
Risques sanitaires	Epidémie et autres	grave	Moyen	Ralentissement des activités	Renforcement de capacité des populations sur le comportement à adopter en cas des épidémies et autres Mise en œuvre du plan de réponse	
Risques technologiques	Mauvais usage des équipements ou	grave	Moyen	Faible degré d'usage des matériels	Former les jeunes sur l'utilisation des équipements	

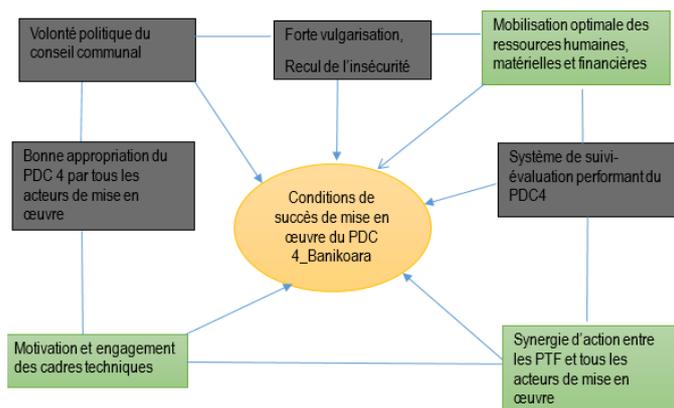
Nature des risques	Type de risques	Densité	Probabilité	Indicateurs d'alerte	Mesure d'atténuation/mitigation	Observations
	équipement non adaptés				pastorales et agropastorales	
Risques structurés	Faible appropriation du PDC	Très grave	Forte	Taux d'exécution faible	Organisation des ateliers d'appropriation et de vulgarisation du PDC	
Risques financières	Mobilisation tardive des financements	Très grave	Forte	Retard dans la mise en œuvre des projets inscrit dans le PDC Taux d'exécution très faible	Intensification des stratégies de vulgarisation, et de mobilisation des ressources ; faire des plaidoyers	

Source : Travaux de terrain du Comité technique, février 2023

- **Condition de succès**

Pour mettre en œuvre le PDC4 de façon efficace, efficiente afin d'atteindre les objectifs de développement certaines conditions sont nécessaires. Elles sont résumées dans le schéma ci-dessous

Figure 1 : Condition de succès



Source : DDLP

Nos remerciements à :

- ⇒ la Préfecture de Kandi ;
- ⇒ la Direction Départementale de Développement de l'Alibori ;
- ⇒ l'Association pour la Promotion de l'intercommunalité dans le Département de l'Alibori (APIDA) ;
- ⇒ la Direction du Développement et de la Coopération (DDC) de la Coopération Suisse ;
- ⇒ le Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF) ;
- ⇒ la GIZ/ProSilience ;
- ⇒ l'United Nations Capital Development Fund (UNCDF) ;
- ⇒ le Fonds National pour l'Environnement et le Climat (FNEC) ;
- ⇒ DEDRAS ONG et la Fondation ERIKS ;
- ⇒ le Ministère du Développement et ses directions techniques : la DGPD et la DGCS-ODD ;
- ⇒ tous les partenaires techniques et financiers à travers les projets et programmes financés et ayant apportés un concours au cours du processus.



**Réalisé par APIDA grâce au financement de la Coopération Suisse
à travers le programme AGORA**

